

Drogues, enjeux internationaux



LA GÉORGIE ET LES DROGUES ILLICITES : TRAFICS, USAGES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Bruno Balduc

Ex-attaché de Sécurité intérieure, ambassade de France en Géorgie

Michel Gandillon

OFDT

Ce treizième numéro de *Drogues, enjeux internationaux* est consacré à la situation qui prévaut en termes de trafics, d'usages de drogues et de politiques publiques en la matière en Géorgie, pays caucasien de 3,7 millions d'habitants. Celle-ci a sur l'Union européenne et plus particulièrement la France un double impact. D'une part, du fait des routes de l'héroïne en provenance d'Afghanistan qui traversent ce pays et qui semblent se diriger de manière croissante vers le marché européen, et d'autre part à cause d'une forte immigration de ressortissants géorgiens notamment en France depuis une quinzaine d'années. Cette présence apparaît liée aux événements géopolitiques qui se sont succédé depuis le démantèlement de l'URSS (Union des républiques socialistes soviétiques). Elle tient également à un contexte économique et social difficile, marqué pendant des années par une faible croissance et un chômage massif, mais aussi aux répercussions de la « guerre à la drogue » menée à l'encontre des usagers de ce pays.

Ce numéro s'intéressera en premier lieu à la place de la Géorgie dans la géopolitique des drogues, et plus particulièrement de l'héroïne, pour ensuite dresser un tableau des politiques publiques concernant la question des substances psychoactives illicites. La troisième partie traitera de la situation des usagers géorgiens en France et des dernières évolutions les concernant.

■ Sur les routes de l'héroïne afghane

La Géorgie ne fait pas partie des plus grands pays producteurs de substances illicites (EMCDDA et Europol, 2019). Si, dans les années 1990, des tentatives d'implantation de cultures de la coca ont été observées dans les régions de l'Adjarie et de l'Abkhazie, celles-ci n'ont pas été durables (Labrousse, 2003). Dans les années 2000, la culture de cannabis s'est un peu développée, notamment à l'est, dans les régions

EN PRÉAMBULE

La coopération internationale est un élément clef de la stratégie 2025 de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA) dont la Géorgie est depuis longtemps un partenaire privilégié. Dès 2015, le directeur de l'Agence européenne des drogues et la ministre de la Justice de Géorgie signaient un accord de coopération scellant leur volonté d'échange d'informations sur l'émergence et l'usage de nouvelles substances, ainsi que des bonnes pratiques sur la collecte de données en matière de drogues. Des experts géorgiens ont dès lors été invités à participer régulièrement aux réunions sur les indicateurs épidémiologiques et celles étendues du Réseau européen d'information sur les toxicomanies (Reitox).

L'EMCDDA et la Géorgie ont, en outre, approfondi leur coopération en s'engageant dans des programmes régionaux européens (projet EU4MD), qui ont notamment permis de financer une enquête en milieu scolaire (The ESPAD Group, 2020) et d'évaluer l'impact du COVID-19 sur la consommation de drogues et le marché des drogues en Géorgie.

La création d'un Observatoire national des drogues en 2020 en Géorgie constitue, en ce sens, une étape dans la coopération avec l'EMCDDA. Le projet de coopération bilatérale entre l'EMCDDA et la Géorgie (lancé début 2021) visera à soutenir l'observatoire national dans sa capacité à produire des analyses stratégiques concernant les menaces pour la santé et pour la sécurité et à améliorer les réponses sanitaires et sociales nationales aux problèmes de drogues dans les domaines de la prévention et du traitement.

Face à un phénomène complexe affecté par la mondialisation et les développements technologiques, la collecte d'informations objectives, située dans un contexte international plus large, doit renforcer notre capacité à réagir rapidement aux nouvelles menaces.

Cécile Martel
EMCDDA

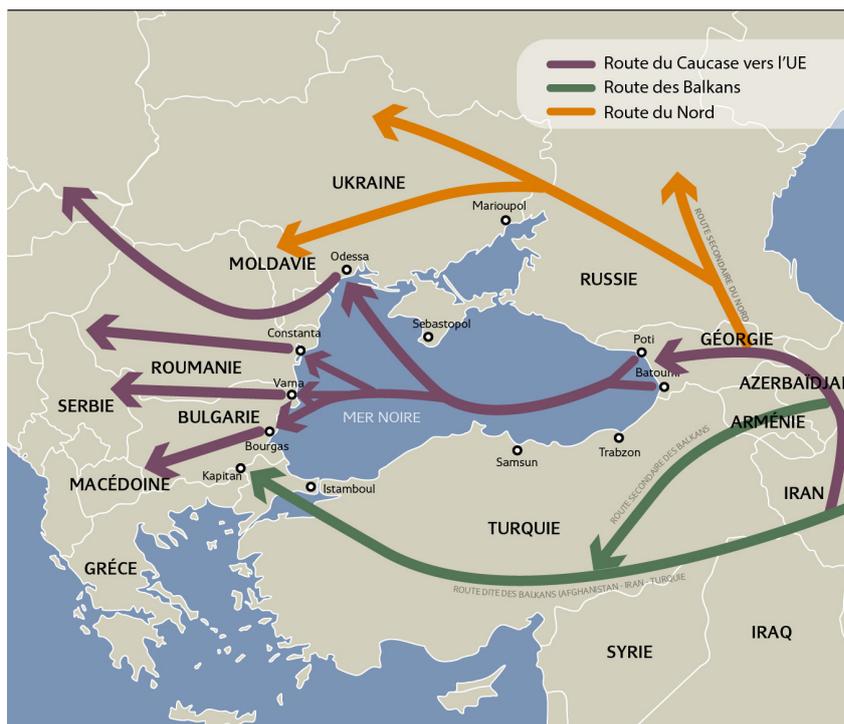
de Kakhétie et, au sud-ouest, de Samtskhé-Djavakhétie (Labrousse, 2003), mais elle reste aujourd'hui marginale, cantonnée à des plantations de petite échelle, tandis que des tentatives artisanales dans la plupart des cas de production d'opioïdes ou de stimulants de type amphétaminiques sont apparues sans perdurer. Un événement marquant, signalé en novembre 2019 par le Département central de la lutte contre les stupéfiants géorgien, concernait le démantèlement d'un laboratoire de production de drogues de synthèse. Une vingtaine de kilogrammes d'alpha-PVP¹ ainsi que des précurseurs chimiques ont été saisis, impliquant des trafiquants originaires du Kazakhstan².

À l'intersection des routes du Nord et des Balkans

En revanche, la Géorgie est placée à un carrefour sur les routes de l'héroïne à destination de la Russie et de l'Union européenne. L'instabilité du Caucase du Sud ou Transcaucasie (Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie), à l'image de la zone de conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie au Haut-Karabakh³ ou encore des sécessionnismes abkhaze et ossète en Géorgie⁴, dans un contexte de faiblesse des États, offre de nombreuses opportunités aux organisations criminelles d'utiliser ces zones de passage difficilement contrôlables.

Depuis une vingtaine d'années, elle constitue en effet une des routes, certes secondaire, par rapport à celles qui traversent les pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan), dite « du nord » qui alimentent en héroïne la Russie et les pays baltes (UNODC, 2018). Partant d'Afghanistan, le premier producteur mondial d'opium et d'héroïne (UNODC, 2020), la route traverse l'Iran et bifurque vers l'Azerbaïdjan⁵ et la Géorgie pour remonter vers la Fédération de Russie, laquelle est, avec une population d'héroïnomanes estimée en 2010, selon les dernières données disponibles, à environ 1,5-2 millions de personnes, un des plus gros marchés de l'héroïne du monde (UNODC, 2011).

Les routes régionales de l'héroïne



© SSI/OFDI

Une route transcaucasienne de l'héroïne vers l'UE ?

Outre cette route transcaucasienne du Nord bien connue (UNODC, 2019), une autre traversant le Caucase du Sud et alimentant le marché de l'Ukraine, de la Moldavie et de l'Union européenne se renforce depuis quelques années : « C'est via cette route que les opiacés produits dans le Croissant d'Or sont acheminés au départ de l'Iran vers la Turquie, via l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. L'existence de cette route a été révélée par trois importantes saisies opérées en 2014 : 850 kilogrammes dans un camion en Arménie, 2 500 litres d'un mélange liquide inhabituel contenant entre autres 589 kilogrammes d'héroïne saisis en Géorgie et apparemment destiné à la Moldavie, et 70 kilogrammes d'héroïne saisis en Azerbaïdjan » (EMCDDA et Europol, 2016). Ce passage par le Caucase du Sud permet aux trafiquants d'éviter les contrôles à la frontière irano-turque, les cargaisons d'héroïne réintégrant la route traversant la Turquie après un bref détour par l'Arménie et la Géorgie. Cependant, il apparaît au vu d'un certain nombre de saisies intervenues ces dernières années que des routes contournant la Turquie se

développent également pour alimenter directement l'Union européenne (EMCDDA et Europol, 2019). Les saisies d'héroïne réalisées en Géorgie, mais aussi en Arménie et surtout en Azerbaïdjan⁶, confirment qu'il

1. Alpha-pyrrolidinovalérophénone, puissant stimulant de la famille des cathinones.
 2. À la même époque, le FSB russe rapportait la saisie de 440 kg à différents endroits du pays, d'alpha-PVP et de méphédronne destinés à la vente par Internet.
 3. Le Haut-Karabakh est un territoire majoritairement peuplé d'Arméniens faisant l'objet d'un conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.
 4. L'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sont deux régions de Géorgie en proie au sécessionnisme. Elles ont proclamé leur indépendance avec le soutien de la Russie, non reconnue par la majorité de la communauté internationale, en 1992. En 2008, la situation en Ossétie du Sud a conduit à une guerre entre la Géorgie et la Russie.
 5. La Russie considère aujourd'hui ce pays comme une zone de transit-clé de l'héroïne qui approvisionne son marché.
 6. L'Azerbaïdjan, contrairement à la Géorgie, est membre du Centre régional d'information et de coordination pour la lutte contre le trafic international de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (CARICC), un organisme de coopération internationale regroupant la Russie et les différents pays de l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan) destiné à lutter contre le trafic de stupéfiants et notamment d'héroïne. Lors du premier semestre 2019, c'est l'Azerbaïdjan qui compte le niveau le plus élevé de saisies d'héroïne y compris par rapport à la Russie : 746 kg contre 290 kg (source : SSI, Moscou).

existe une route de l'héroïne active traversant le Caucase du Sud et se prolongeant à travers la mer Noire (UNODC, 2019) constituant pour les trafiquants une alternative à la route principale (Afghanistan-Iran-Turquie) des Balkans : « *L'héroïne est exportée de Géorgie à partir des ports de la mer Noire en direction d'Odessa ou de pays de l'Union européenne comme la Roumanie ou la Bulgarie où elle réintègre la route orientale des Balkans en direction des Pays-Bas ou d'autres pays de l'Europe occidentale ou centrale.* » (UNODC, 2019)

Il semble ainsi que le port commercial géorgien de Batoumi, avec ses lignes de porte-conteneurs et de ferries qui sillonnent la mer Noire pour relier Odessa (Ukraine), Varna et Burgas (Bulgarie) ou Constanta (Roumanie), constitue une cible stratégique pour les trafiquants. En 2016, une cargaison de 100 kg d'héroïne, destinée aux Pays-Bas, y a été saisie (EMCDDA et Europol, 2019). Récemment, plusieurs interceptions sont venues étayer le constat d'une importance croissante de la route du bassin de la mer Noire, telle la saisie réalisée par la police géorgienne de 40 kilogrammes d'héroïne intervenue en avril 2020 à Batoumi. Cette héroïne, destinée au marché néerlandais, devait atteindre l'Ukraine par la voie maritime, puis l'Union européenne par la voie terrestre. Trois saisies de près de 820 kilogrammes d'héroïne ont été effectuées à la frontière de l'Azerbaïdjan en juin 2020 sur trois camions de marchandises en provenance d'Iran et destinés, après avoir transité en Géorgie, à l'Autriche et à l'Ukraine⁷. Il semble, au vu de tous ces éléments, que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 n'ait que peu affecté la dynamique des trafics dans la région (EMCDDA, 2020).

Une route des précurseurs ?



Par ailleurs, alors que le trafic de précurseurs

Anhydride acétique conditionné dans du shampoing © SSI

de l'héroïne semblait très rare dans la région, il apparaît, à la lumière d'affaires récentes, que le Caucase du Sud devient un point de passage des précurseurs nécessaires à la production d'héroïne, notamment l'anhydride acétique (AA)⁸ (Gandilhon, 2014). Ainsi en février 2018, 20 tonnes d'AA en provenance d'Allemagne ont été saisies dans le Nakhchivan, un territoire autonome de l'Azerbaïdjan situé à la frontière de l'Iran. Un mois plus tard en 2018, deux cargaisons de respectivement 4,7 et 10 tonnes étaient interceptées en Géorgie dans le port de Poti sur la mer Noire en provenance de Chine. Ce précurseur chimique était destiné à partir vers l'Afghanistan via très probablement l'Iran. Quelques mois plus tard, une saisie de 3 tonnes du même précurseur expédié depuis la Chine, opérée en Iran en provenance de Géorgie, avec le même conditionnement (bidons de shampoing colorant) que lors des saisies susmentionnées, semblait confirmer l'existence d'une route d'acheminement identique vers les laboratoires afghans⁹.

■ Une criminalité organisée internationalisée

Comme dans d'autres pays du Caucase, une tradition de banditisme existe en Géorgie, laquelle a profité de la faiblesse de l'État central pour perdurer (Radvanyi, 2002). Dans les années 1930, le pays, annexé par l'URSS en 1921, a dû faire face au phénomène proto-mafieux des Vory v Zakone, les Voleurs dans la loi, une appellation générique désignant une multitude de bandes autonomes enracinées sur des territoires déterminés et partageant un code de l'honneur précis. Aujourd'hui, les spécialistes de cette organisation estiment qu'une proportion importante de ses cadres est d'origine géorgienne (Barbier *et al.*, 2019). Les Voleurs dans la loi, en géorgien *Kanonieri Qurdebi*, ont profité de l'éclatement de l'Union soviétique pour déve-

lopper leurs activités et s'implanter à l'étranger. Un phénomène qui s'est accéléré entre 2004 et 2013 du fait de la politique extrêmement répressive mise en place sous la présidence Mikheil Saakachvili, qui a pris contre eux des mesures d'exception. Désormais disséminés à travers l'Europe¹⁰ et notamment en France, ces réseaux, qui peuvent recruter certains migrants géorgiens usagers de drogues, sont présents dans le domaine des vols à l'étalage, des cambriolages, et du trafic de voitures volées (SIRASCO, 2019). Plusieurs saisies importantes de drogues réalisées ces dernières années en Géorgie et plus largement dans le Caucase du Sud ou encore dans l'Union européenne ont mis en évidence l'internationalisation du crime organisé géorgien. Celui-ci est, comme le montrent les activités des clans de Koutaïssi et de Tbilissi, actif bien au-delà des frontières. L'illustrent ses connexions avec le grand banditisme iranien, russe ou turc¹¹, à l'image de l'affaire du « *Carib Palm* », ce bateau arraisonné au large de Boulogne-sur-Mer à la fin de l'année 2015, avec 2,3 tonnes de cocaïne à son bord, dont le capitaine était un Géorgien travaillant pour le compte d'une organisation criminelle turque.

7. Source : Service de sécurité intérieure, Ambassade de France en Géorgie.

8. Le ratio de la production d'héroïne est le suivant : Pour 1 kilogramme d'héroïne, le chimiste a besoin de d'environ de 1 à 2,5 kilos d'AA. Ainsi, 15 tonnes de ce précurseur permettraient de raffiner plus de 7 tonnes d'héroïne.

9. Référence à la 53^e session de la sous-commission sur les stupéfiants de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Bakou du 19 au 23 novembre 2018.

10. Après l'épisode des émeutes carcérales des années 2008-2010, les prisons géorgiennes ont été vidées, laissant le choix à une majorité de détenus de quitter le pays ou d'être à nouveau incarcérés pour appartenance aux Voleurs dans la loi.

11. Cette tendance est également illustrée par les saisies d'héroïne en provenance de Turquie sur fond de coopération logistique entre les compagnies de transport géorgiennes associées et les organisations criminelles turques (UNODC, 2019).

■ Usagers de drogues, cibles de la tolérance zéro

Pauvreté, chômage, crime organisé, désorganisation de l'État, guerre civile, conflits séparatistes ont constitué dans le contexte de dislocation de l'URSS (Breault *et al.*, 2003), dans les années 1990, un terreau fertile à l'augmentation du trafic de stupéfiants, mais aussi à une consommation d'opiacés qui avait commencé à se développer dans les années 1960. À l'époque, la prescription médicale de médicaments opioïdes avait été libéralisée, provoquant une augmentation des usages détournés et des cas de dépendance : « sous Khrouchtchev, la Géorgie, considérée comme le trouble-fête de l'URSS, fut la cible d'une politique expérimentale de libéralisation de l'usage des opiacés médicaux. Durant presque toutes les années 1960, ils pouvaient être prescrits et les médecins ne s'en sont pas privés. C'est l'intelligentsia, le secteur de la population qui posait des problèmes au Kremlin, qui a été la plus touchée. Au début des années 1970, des milliers de Géorgiens étaient dépendants aux opiacés, lesquels étaient redevenus illégaux, par décision administrative, en 1968. » (Avril et Elias, 2006). Avec l'ouverture des frontières, l'héroïne, en provenance d'Iran, a fait son apparition sur le marché géorgien, alors que la production en Afghanistan était à la hausse. Cette situation s'est prolongée jusque dans les années 2005, avant que des entraves ne soient mises provisoirement au trafic sous l'impulsion du président Mikheil Saakachvili, arrivé au pouvoir en 2004 à la faveur de la Révolution dite des Roses, défenseur d'une politique de tolérance zéro sur le modèle des États-Unis, par ailleurs grand soutien du nouveau gouvernement (Zarifian, 2012). Le trafic, tout comme la consommation d'héroïne, principale substance alors sur le marché, ont été systématiquement réprimés. Une loi visant les activités du crime organisé¹³ et l'usage et la possession de drogues et une justice exceptionnellement sévère dans le domaine des stupéfiants a conduit un grand nombre de trafiquants et

La réponse de l'État géorgien : développer la coopération internationale

Face au développement des activités du crime organisé et notamment du trafic de drogues, l'État géorgien a choisi de privilégier la coopération internationale. Trois décrets interministériels du 28 novembre 2014 ont prévu la création d'un groupe de lutte contre le trafic de stupéfiants sous l'impulsion de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Organisation mondiale des Douanes¹². Le 6 avril 2015, un bureau appelé « Unité de contrôle des conteneurs » a été créé à Tbilissi et un second à Poti, sur les bords de la mer Noire, associant la douane, la police de patrouille et la police criminelle. La même année, un accord était signé entre le ministère de la Justice et l'EMCDDA (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies) dans la perspective de création d'un Observatoire des drogues en Géorgie. Cette initiative du ministère de la Justice a recueilli le soutien de l'EMCDDA et du Conseil de l'Europe, et s'est traduite par l'organisation de plusieurs conférences afin de présenter les différents programmes menés par l'État. En 2017 et 2018, trois accords opérationnels ont été signés avec Europol, prévoyant le déploiement d'un officier de liaison à La Haye. En mars 2019, l'accord signé par la ministre de la Justice, Tea Tsouloukiani, avec le président d'Eurojust avait pour objectif de trouver de nouvelles solutions dans le domaine de l'entraide pénale internationale. Un procureur géorgien a été déployé au siège d'Eurojust en avril 2020. La Géorgie a également rejoint, le 1^{er} mai 2020, le groupe de coopération du Conseil de l'Europe pour lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues, communément appelé Groupe Pompidou, en tant que quarante-et-unième État membre. Le Service de sécurité intérieure de Géorgie, équivalent du ministère de l'Intérieur, a, de son côté, lancé des actions de coopération opérationnelle en organisant des exercices régionaux de livraison surveillée, associant les trois pays du Caucase du Sud (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan) et accessoirement l'Ukraine et la Moldavie. La France, grâce au soutien de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) devenu entre-temps l'Office antistupéfiants (OFAST), a apporté son expertise et son expérience opérationnelle lors de ces actions financées par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) et le programme EU-ACT (Programme européen de lutte contre la drogue et le crime organisé). Enfin, un accord est en cours de négociation entre la direction de la police criminelle du ministère de l'Intérieur géorgien et l'Agence anti-drogue iranienne.

d'usagers géorgiens en prison. À l'époque, la loi autorisait la police à procéder à des tests urinaires. Un test positif aux opiacés était passible d'une amende élevée par rapport au niveau de vie, de l'ordre de 250 euros¹⁴, et une récidive la même année, considérée comme un crime, était susceptible de conduire jusqu'à un an d'emprisonnement et une amende de 1 000 euros. En outre, une personne en possession d'une seringue vide présentant des traces de substances illicites était passible de cinq à sept années de prison, tandis que la détention de petites quantités de drogues pouvait être sanctionnée d'une peine allant jusqu'à 11

ans d'emprisonnement, voire de 14 ans à 20 ans pour de plus grandes quantités (EMCDDA, 2013). Face à cette politique pénale, la population carcérale a explosé, atteignant un maximum de 24 000 détenus en

12. Dans le cadre du Programme international de contrôle des conteneurs (CCP).

13. L'article 223-1 introduit en 2005 dans le Code pénal prévoit des condamnations de 5 à 8 ans de prison pour la simple appartenance aux Voleurs dans la loi. Depuis avril 2018, une nouvelle loi a durci encore les peines contre le milieu criminel : les membres de la pègre sont punissables d'une peine allant de 7 à 10 ans de prison et les Vory v Zakone d'une peine de 9 à 15 ans.

14. En 2005, le PIB/habitant en Géorgie tournait autour de 2 500 dollars (Banque mondiale, 2020).

2010¹⁵. Les effets pervers de cette politique ont été nombreux. Tout d'abord, la prison a favorisé paradoxalement l'expérimentation et la consommation de drogues illicites en mettant les toxicomanes et les petits délinquants à la merci des clans criminels qui contrôlaient les prisons et les trafics qui s'y déroulaient (Avril et Miollany, 2018). En outre, à partir de 2006, la pénurie d'héroïne engendrée par la répression et aussi par la chute de la production d'opium afghan¹⁶ a provoqué le déplacement des consommations vers des substances produites localement et de façon artisanale, potentiellement encore plus toxiques. Parmi les produits qui ont émergé, un produit aux effets stimulants, le « Jeff », composé d'Actifed, un médicament prescrit contre le rhume contenant de la pseudoéphédrine, associé à du permanganate de potassium, qui a depuis disparu du marché géorgien, ou encore le « Vint », souvent décrit comme de la méthamphétamine fabriquée localement, classé comme drogue stimulante, apparu en 2008, suivi par le « Krokodil » en 2010-2011, une préparation à base de désomorphine, un médicament opiacé, dont la consommation comme la production locale auraient depuis disparu¹⁷. Le « Tsisvebi » a été signalé plus récemment. Fabriqué à partir de la plante d'éphédra, que l'on trouve localement en toute saison, il pourrait s'agir soit de méthamphétamine ou plus certainement d'éphédrine (Otiashvili *et al.*, 2017). Ces phénomènes sont allés de pair avec des usages détournés massifs de buprénorphine haut-dosage (Subutex[®]), un médicament de substitution aux opioïdes importé par des petites filières de trafic notamment depuis la France (Cadet-Tairou *et al.*, 2008)¹⁸. En 2005, 39 % des patients traités dans les centres de désintoxication géorgiens le sont pour mésusage de Subutex[®] (Parfitt, 2006). Ces substances se consomment habituellement par voie intraveineuse dans un contexte où la poly-consommation est un phénomène très courant, associant l'alcool dans un grand nombre de cas¹⁹. Aujourd'hui, avec la Fédération de Russie, la Géor-

gie est un des pays au monde qui compte la plus forte proportion d'usagers injecteurs dans la population (Tibi-Lévy *et al.*, 2020). Le nombre d'usagers de drogues par injection en Géorgie était estimé à 40 000 en 2009, 45 000 en 2012, 49 700 en 2014 et 52 500 en 2016, ce qui équivaut à une prévalence de 2,24 % pour la tranche d'âge 18-64 ans (Bemoni Public Union et Curatio International Foundation, 2017).

Les stigmates de cette politique de guerre à la drogue sont encore visibles aujourd'hui. Les derniers chiffres publiés le 13 mai 2020 montrent que 8 299 personnes sont infectées par le VIH en Géorgie et que 3 093 (37,3 %) d'entre elles ont été contaminées par la pratique de l'injection. En 2018, 16,2 % des nouveaux cas de contamination étaient liés à l'utilisation de drogues injectables. La Géorgie compte le taux de prévalence de VHC le plus élevé du monde, avec 5,4 % de la population infectée (Kikvidze *et al.*, 2018). La prévalence du virus de l'hépatite C parmi les consommateurs de drogues injectables se situe entre 61 et 92 % selon une étude publiée en 2017 (Bemoni Public Union et Curatio International Foundation, 2017).

Nouvelles tendances en matière d'usages

La Géorgie n'échappe pas en outre aux tendances récentes en matière de consommation de nouvelles substances psychoactives (NPS), comme la méphédrone, le plus souvent importée de Turquie, ou le fentanyl²⁰ (Subeliani *et al.*, 2020). En 2018, plusieurs jeunes ont fait des overdoses mortelles, liées à la consommation dans des clubs de Tbilissi de « sels de bain », qui se sont avérés être du fentanyl. Des enquêtes initiées par la police géorgienne ont retenu la mention « conduite au suicide » comme circonstance aggravante à l'infraction de cession de fentanyl contrefait. La recrudescence de ces overdoses d'opioïdes a conduit le ministère de l'Intérieur, sur les recommandations du ministère de la Santé, à déclassifier la naloxone

de la liste des produits stupéfiants, car il s'agit du seul antidote efficace en cas de surdoses d'opioïdes. Le nombre de cas d'overdoses mortelles enregistrées en Géorgie dépasse la dizaine de cas annuels ces deux dernières années. Ces nouvelles drogues circulent, à côté de la MDMA/ecstasy, importée par des trafiquants iraniens, dans les clubs de la capitale²¹ et les rassemblements électro-techno de plein air de type « rave-party » organisés régulièrement sur les bords de la mer Noire. Des offres d'achat de ces drogues sont diffusées sur le Darknet mais aussi par les réseaux sociaux, de type Viber ou Telegram, derrière lesquels se trouvent bien souvent des ressortissants russes comme l'a montré le démantèlement de plusieurs réseaux depuis 2018. Les services de police rapportent régulièrement, à l'occasion de leurs saisies, la découverte de nouvelles substances psychoactives, appelées « bio », recouvrant sous cette appellation différentes molécules comme par exemple la prégalbine²². Ces substances, produites en Iran, sont le plus souvent importées de Turquie, mais aussi d'Azerbaïdjan.

15. En 2018, malgré l'inflexion de la politique pénale, la Géorgie compte encore un taux d'incarcération très élevé : 252,2 pour 100 000 habitants contre un taux global en Europe de 102,5 (Space, 2019).

16. « L'évolution qui s'est produite au niveau des centres de production en Afghanistan s'est répercutée sur le trafic de l'opium et de l'héroïne vers les pays voisins en 2005. La diminution de la production d'opium dans le nord-est de l'Afghanistan a entraîné un ralentissement du trafic vers les pays d'Asie centrale » (ONU DC, 2006).

17. L'appellation « Vint » vient de Russie et ferait allusion aux effets les plus négatifs de cette substance : le fait d'être « scotché ». Celle de « Krokodil » fait référence aux stigmates (nécroses, abcès, gangrène) de l'injection du produit sur la peau des usagers (Hearne *et al.*, 2016).

18. Un trafic qui perdure aujourd'hui selon l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP).

19. Parmi les composants qui seraient utilisés pour l'ensemble de ces cocktails, on trouve de l'iode, de l'essence, du soufre, de l'acide chlorhydrique et tous types de détergents.

20. Opioïde de synthèse 50 fois plus puissant que l'héroïne ayant causé la mort de plus de 37 000 personnes aux États-Unis en 2019 (CDC, 2020, <https://www.cdc.gov/drugoverdose/opioids/fentanyl.html>).

21. Tbilissi est devenue ces dernières années un hub régional de la scène techno et électro, parmi les plus actifs d'Europe avec un certain nombre de clubs très renommés comme le Bassiani.

22. Commercialisée sous l'appellation Lyrica[®] sous forme de comprimés, un médicament classé stupéfiant aux effets sédatifs et analgésiques.

Inflexion de la politique de l'État

Si un premier programme de substitution aux opioïdes a été lancé dès 2008 dans le système pénitentiaire géorgien²³, sous la pression de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui avait dénoncé une situation inacceptable dans les prisons, engendrant agressivité et suicides parmi les détenus, c'est à partir de 2013 et de l'alternance politique consécutive à la fin de la mandature de Mikheil Sakhachvili qu'une prise de conscience a émergé sur les conséquences des politiques menées jusqu'alors. Dès 2015, des amendements au Code criminel diminuent les peines prévues pour possession de drogues de 5 à 8 ans contre 7 à 14 ans auparavant. En 2014, un décret interministériel est signé par les ministères de la Justice et de la Santé en vue de la mise en place de programmes de réduction des risques pour la prévention du VIH, incluant le développement des programmes de substitution aux opioïdes dans les prisons. En 2019, le ministère de la

Justice prévoit, dans le cadre d'une réforme, de généraliser le traitement des détenus toxicomanes dans les établissements pénitentiaires avec un service médical comparable à ce que l'on trouve à l'extérieur. Aujourd'hui, il existe 24 « centres de réhabilitation » à travers le pays, qui proposent d'autres programmes innovants, comme l'art-thérapie, soutenus par quelques organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées. Par ailleurs, en 2017, 18 centres, financés par l'État, implantés dans les grandes villes de Géorgie prodiguaient à 8 258 patients des traitements de substitution aux opioïdes (Alternative Georgia, 2019).

2020 : un tournant ?

Mais l'inflexion de la politique géorgienne en matière de drogues n'est intervenue que très récemment avec les décisions de la Cour constitutionnelle et dans une moindre mesure, la création d'un observatoire national des drogues, partenaire du réseau REITOX,

piloté par l'EMCDDA (voir encadré). En juin 2020, elle a en effet statué sur les sanctions applicables en matière de stupéfiants à la suite de deux recours, consécutifs notamment à l'interpellation d'un usager en possession d'une seringue contenant 0,002 g de méthamphétamine, intentés par une association et une ONG se battant pour la décriminalisation de l'usage de drogues : White Noise et Gyla (Georgian Young Lawyers Association). Ainsi, les individus arrêtés pour l'achat et la possession de petites quantités de drogues ne seront plus condamnés à des peines de cinq à huit ans de prison, de même que ceux en possession d'une seringue vide présentant d'éventuelles traces de substances illicites. La Cour constitutionnelle a estimé que de telles peines étaient disproportionnées et contraires à la disposition de la Constitution interdisant le recours à des châtiments inhumains. Tous les individus emprisonnés pour possession de « quantités dites insignifiantes de drogues » ont été libérés depuis cette décision. De plus, les personnes actuellement en probation peuvent faire appel auprès de la cour d'appel pour un deuxième examen²⁴ de leur dossier.

Création de l'Observatoire national des drogues géorgien

Alors que différentes initiatives avaient été menées depuis le début des années 2000, c'est finalement le 16 janvier 2020 que le gouvernement géorgien a annoncé la création d'un observatoire national des drogues. Celui-ci accorde ainsi la priorité à l'élaboration d'une politique des drogues fondée sur des données scientifiques. À cette fin, le ministre de la Justice a annoncé le 16 janvier 2020 la création de l'Observatoire national des drogues géorgien. Les principaux objectifs de l'ONDG sont de suivre la consommation des substances illicites et le marché des produits stupéfiants afin d'obtenir une évaluation aussi précise que possible de la situation et de proposer des solutions juridiques et institutionnelles fondées sur les recherches, les analyses et les données scientifiquement validées obtenues. Cela implique la collecte et l'élaboration de multiples indicateurs : épidémiologiques et statistiques sur les consommations en référence aux indicateurs-clés développés par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA). L'évaluation des dommages médicaux et sociaux causés par la consommation illégale de stupéfiants se verra valorisée grâce aux échanges internationaux. Des activités de recherches conjointes avec l'EMCDDA ont déjà été lancées, notamment avec des études de tendances, comme par exemple l'évaluation d'impact des mesures de réponse à la pandémie de Covid-19 sur les modes de consommation de drogues, ses méfaits et la réduction de l'offre, également en lien avec le Centre national géorgien de lutte contre les maladies (NCD), ou enfin une enquête sur Internet en collaboration avec le Centre de recherche sur la toxicomanie - Alternative Georgia.

Dépénalisation partielle de l'usage de cannabis

Parallèlement à ces nouvelles orientations en matière de lutte contre les drogues, le débat sur la légalisation du cannabis a émergé, porté notamment par le parti d'opposition Girchi, fondé en 2015. Aujourd'hui, la consommation de petites quantités de cannabis (herbe) dans l'espace privé (en l'absence de mineurs) par des adultes de plus de 21 ans n'est désormais plus un délit (elle était jusqu'alors passible d'une sanction de 170 euros d'amende) depuis

23. Ce programme, implanté dans deux établissements pénitentiaires, vise dans un délai de 9 mois l'abstinence avec des dosages décroissants de méthadone.

24. La population carcérale qui avait atteint un pic en 2010 avec plus de 23 000 personnes incarcérées décroît régulièrement pour atteindre en 2020 9 300 personnes.

une décision du 30 juillet 2018 de la Cour constitutionnelle. En 2018, le gouvernement géorgien a même envisagé un projet de production de cannabis à des fins thérapeutiques contrôlé par l'État et destiné à l'exportation. Cette proposition s'est heurtée à une levée de boucliers de l'Église orthodoxe contraignant le gouvernement à abandonner au moins provisoirement cette idée.

■ Les usagers de drogues géorgiens en France

La Géorgie développe, depuis son indépendance conquise en 1991, des liens croissants avec la France²⁵, du fait entre autres de la présence grandissante depuis une vingtaine d'années de ressortissants géorgiens sur son territoire²⁶. Aujourd'hui l'instabilité politique et géopolitique, la pauvreté, le chômage important offrant peu de perspectives d'avenir à la jeunesse incite de plus en plus de Géorgiens à migrer vers l'Europe occidentale. Cette immigration vers l'Ouest a connu une nette accélération depuis 2012, du fait d'une politique plus souple de délivrance de visas menée dans le cadre du programme de Partenariat oriental lancé par l'Union européenne. En outre, depuis 2017, les Géorgiens bénéficient d'un régime d'exemption de visa pour les séjours courts (90 jours) au terme desquels certaines personnes demandent à bénéficier du droit d'asile. En 2018, sur les 123 625 demandes enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), 6 717 sont le fait de ressortissants géorgiens, soit une hausse de 256 % par rapport à 2017 dans un contexte où les demandes d'asile (toutes origines confondues) ont augmenté de 23 %²⁷. Ces migrations ne sont pas seulement motivées par des raisons strictement économiques, sociétales ou politiques. De nombreux usagers de drogues et des patients atteints par le VIH ou le VHC viennent chercher en France une possibilité de se soigner, qui leur est quasiment

interdite dans leur pays compte tenu de la privatisation du système de santé (Michel, 2015). S'il existe en effet une couverture maladie de base, elle ne permet pas aux patients les plus pauvres de s'offrir les traitements très onéreux contre l'hépatite C²⁸. Une étude sur les profils, les pratiques et l'accès aux soins des usagers de drogues russophones en Île-de-France, comptant plus de 57 % de ressortissants géorgiens a mis en évidence une séroprévalence de l'hépatite C (VHC) concernant près de 9 usagers de drogues sur 10, une proportion deux fois plus élevée que chez les francophones (Jauffret-Roustide *et al.*, 2017).

La présence des usagers de drogues géorgiens est devenue visible par les professionnels de la réduction des risques à partir de 2004/2005 et a été rapporté notamment par le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT (Rahis *et al.*, 2010) et Médecins du Monde à Paris (Avril et Elias, 2006). Aujourd'hui, les usagers de drogues géorgiens et plus largement russophones représentent dans certaines métropoles jusqu'à un tiers des files actives des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) (Tibi-Lévy *et al.*, 2020). Leurs conditions d'existence, notamment pour les derniers arrivants, sont le plus souvent marquées par une précarité extrême et des consommations s'inscrivant dans la continuité de celles observées dans leur pays. Ainsi, ce sont dans ces populations que se recrute un nombre significatif d'injecteurs de sulfates de morphine, de Subutex[®], voire de méthadone. Le système français sanitaire ou de réduction des risques leur permet une prise en charge sanitaire, sans aplanir toutes les difficultés. Vivant souvent en bande, parfois violents, associés, à tort ou à raison, aux activités du crime organisé géorgien en France, et ne respectant pas toujours les principes de la réduction des risques²⁹, ces usagers peuvent susciter une certaine peur. (Tissot, 2019). De plus, le fait qu'ils ne soient ni francophones ni anglo-

phones pour la plupart complexifie la communication et les représentations négatives dont ils peuvent faire l'objet auprès d'une partie des autres usagers, voire de certains des professionnels des CAARUD et des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Cette situation ne doit toutefois pas masquer les progrès dans la prise en charge de ces usagers. De plus en plus de structures de réduction des risques et de soins ont en effet recours à des interprètes et de nombreuses personnes ont pu sortir de la rue tout en menant à bien un parcours de soin et d'intégration sociale.

■ Conclusion

Sur la question des drogues illicites, la Géorgie est confrontée actuellement, dans un contexte géopolitique tendu³⁰, à un certain nombre de défis. Sécuritaire d'abord puisque située au carrefour des routes de l'héroïne afghane qui mènent vers la Fédération de Russie et l'Union européenne, elle subit depuis quelques années une intensification de l'activité des trafics qui la rend vulnérable aux activités du crime organisé. Sanitaire aussi du fait des prévalences élevées au sein de sa population du VHC et du VIH consécutives à l'épidémie d'opioïdes et du tribut payé par les toxicomanes géorgiens à la politique de lutte contre les drogues menée jusqu'à

25. Symbolisé par le traité d'amitié et de coopération signé entre les deux pays en 1994.

26. Même s'il existe une immigration remontant aux années 1920 et 1930 de Géorgiens ayant fui le régime stalinien.

27. Voir le site de l'OFPRA, données de l'asile 2018 : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-donnees-de-l-asile-a-l-ofpra-en>

28. Un traitement standard contre l'hépatite C coûtait 12 000 dollars plus les examens complémentaires de suivi, totalement à la charge du patient.

29. Si les pratiques d'usage diffèrent (pratique de l'injection et consommation d'opiacés plus répandue), celles relatives au partage du matériel d'injection ne sont en revanche pas plus fréquentes.

30. Outre les relations tendues avec la Fédération de Russie, la guerre en cours du Haut-Karabagh est un facteur d'instabilité dans tout le Caucase du Sud.

récemment. Aujourd'hui, ce pays est à la croisée des chemins et semble avoir entamé une rupture avec le paradigme répressif inspiré de l'influent allié américain. Développement des traitements de substitu-

tion aux opioïdes et de la réduction des risques, diminution significative des peines encourues pour l'usage et la possession de substances illicites, dépénalisation partielle de la consommation de cannabis, les

évolutions sont significatives et devraient, sous l'influence conjuguée d'une société civile active et d'une intensification des liens avec l'Union européenne, être pérennisées dans les années à venir.

Bibliographie

- Alternative Georgia (2019) *Drug situation in Georgia 2018*. Executive summary, 13 p.
- Avril E., Elias K. (2006) *Aider les usagers de drogue originaires des pays de l'Est*. *Swaps*, n° 42, p. 12-14.
- Avril E., Miollany V. (2018) *Médecins du Monde en Géorgie : un programme de réduction des risques et de plaidoyer*. *Swaps*, n° 88-89, p. 13-16.
- Barbier J.-M., Bault L., Cassard V., Chevignon C. (2019) *Gestion des risques interculturels. Former les forces de l'ordre aux enjeux culturels des groupes criminels russophones*. Paris, Ecole de Guerre Économique, 34 p.
- Bemoni Public Union, Curatio International Foundation (2017) *Population size estimation of people who inject drugs in Georgia 2016*, 54 p.
- Breault Y., Lévesque J., Jolicœur P. (2003) *La Russie et son ex-empire. Reconfiguration géopolitique de l'ancien espace soviétique*. Paris, Presses de Sciences Po, 347 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Toufik A., Évrard I. (2008) *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2006. Huitième rapport national du dispositif TREND*. Saint-Denis, OFDT, 189 p.
- EMCDDA (2013) *Overview of the national drug situation in Georgia*.
- EMCDDA, Europol (2016) *EU drug markets report: Strategic overview*. Luxembourg, Publications Office of the European Union, coll. Joint publications, 32 p.
- EMCDDA, Europol (2019) *EU Drug markets report 2019*. Lisbon, EMCDDA, coll. Joint publications, 260 p.
- EMCDDA (2020) EMCDDA trends-potter briefing. *Impact of COVID-19 on drug markets, drug use, drug-related harms and responses in east European Neighbourhood Policy countries*. Lisbon, EMCDDA, coll. Ad hoc publications, 24 p.
- Gandilhon M. (2014) *Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites*. *Drogues, enjeux internationaux*, OFDT, n° 7, 7 p.
- Jauffret-Roustide M., Serebroshkaya D., Chollet A., Barin F., Pillonel J., Sommen C., Weill-Barillet L. (2017) *Comparaison des profils, pratiques et situation vis-à-vis de l'hépatite C des usagers de drogues russophones et francophones à Paris*. Enquête ANRS-Coquelicot, 2011-2013. *BEH - Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 285-290.
- Kikvidze T., Luhmann N., Avril E., Butsashvili M., Labartkava K., Etienne A., Le Pluart D., Inaridze I., Gamezardashvili A., Kharshiladze D., Bouscaillou J. (2018) *Harm reduction-based and peer-supported hepatitis C treatment for people who inject drugs in Georgia*. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 52, p. 16-19.
- Labrousse A. (2003) *Dictionnaire géopolitique des drogues. La drogue dans 134 pays : productions, trafics, conflits, usages*. Bruxelles, De Boeck, 745 p.
- Michel L. (2015) *Migration et addictions : aspects cliniques*. *L'Information Psychiatrique*, Vol. 91, n° 1, p. 21-28.
- Otiashvili D., Kirtadze I., Bergen-Cico D. (2017) *Exploring the new phenomena of home-made extraction and injection of ephedra plant product in Georgia*. *Substance Use and Misuse*, Vol. 52, n° 6, p. 826-829.
- Parfitt T. (2006) *Designer drug Subutex takes its toll in Tbilisi*. *The Lancet*, Vol. 368, n° 9532, p. 273-274.
- Radvani J. (2002) *Grand Caucase, la « montagne des peuples » écartelée*. *Hérodote*, n° 107, p. 65-88.
- Rahis A.-C., Cadet-Taïrou A., Delile J. M. (2010) *Les nouveaux visages de la marginalité*. In : *Les usages de drogues illicites en France depuis 1999*, Costes J.-M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 26-37.
- SIRASCO (2019) *Rapport annuel sur la criminalité organisée en France en 2018*. Nanterre, Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée, 252 p.
- Subeliani D., Otiashvili D., Kutelia L., Beselia A., Mgebrishvili T., Vardanashvili I., Kirtadze I. (2020) *Patterns of use of new psychoactive substances and perceived benefits and negative effects: results of online survey in Georgia (country)*. *Journal of Substance Use*, Vol. 25, n° 3, p. 324-329.
- Tibi-Lévy Y., Serebryakova D., Jauffret-Roustide M., ANRS-Coquelicot Study Group (2020) *Migration experiences, life conditions, and drug use practices of Russian-speaking drug users who live in Paris: a mixed-method analysis from the ANRS-Coquelicot study*. *Harm Reduction Journal*, Vol. 17, n° 55.
- Tissot N. (2019) *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2018. Tendances récentes sur le site de Lyon*, CAARUD RuptureS ; ARS Auvergne-Rhône-Alpes ; OFDT.
- UNODC (2011) *World drug report 2010*. New York, United Nations, 307 p.
- UNODC (2018) *Afghan opiate trafficking along the Northern route*. Vienna, United Nations Office on Drugs and Crime, 164 p.
- UNODC (2019) *Heroin seizures and opiate trafficking along the Caucasus route*, coll. Global AOTP Update, Vol. 2, 12 p.
- UNODC (2020) *World drug report 2020*. New York, United Nations.
- Zarifian J. (2012) *La politique étrangère américaine, en dehors des sentiers battus : Les États-Unis au Sud Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie)*, de Bill Clinton à Barack Obama. *Politique Américaine*, n° 19, p. 69-92.

L'ouvrage de la journaliste indépendante Claire Andrieux est fondé sur un travail d'enquête au cours duquel l'auteur a rencontré non seulement des chercheurs, des membres des forces de l'ordre, mais aussi des trafiquants, tout en mobilisant les données quantitatives les plus récentes en la matière.

Le livre s'ouvre sur le constat de la forte croissance du trafic de drogues en France depuis une dizaine d'années, et notamment des deux grandes substances qui sont au cœur de ce commerce, la résine de cannabis et la cocaïne. Il s'attache aussi à décrire les mutations considérables intervenues dans l'organisation des trafics. Claire Andrieux le montre particulièrement bien quand elle traite de la circulation de haschisch, des montagnes du Rif au Maroc aux grandes métropoles françaises en passant par l'Espagne. Les modalités de l'acheminement du produit se sont professionnalisées de manière impressionnante avec en particulier le recours au cryptage des communications et à la géolocalisation. L'accent est en outre judicieusement mis sur l'importance d'une division du travail qui signe la fin de l'amateurisme des années 1990 comme l'illustre la chaîne logistique avec le convoyage des produits assuré par des équipes segmentées, spécialisées et compétentes. Un chapitre s'attarde notamment sur le parcours des vingt-cinq grands importateurs de résine que compterait la France d'après l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), devenu Office antistupéfiants (OFAST) en 2020. Issus dans leur quasi-totalité des banlieues françaises, ces acteurs clés vivent désormais pour la plupart à l'étranger, gèrent leurs équipes à distance, et maîtrisent, via des conseillers avisés, les arcanes de l'ingénierie financière permettant d'investir l'argent gagné dans le trafic de gros dans l'immobilier de la Costa del Sol aux Émirats arabes unis et leur capitale Dubaï. Les sommes collectées permettent d'acheter les services de cabinets d'avocat, de spécialistes de la finance et des paradis fiscaux, mais aussi des complicités dans certaines fractions des forces de l'ordre. Le trafic ne pourrait exister sans cette corruption qui conduit aussi les autorités marocaines à fermer les yeux sur un négoce qui fait vivre des centaines de milliers de familles et concourt in fine à une relative paix sociale. Interviennent de surcroît, de la part de la France et de l'Union européenne, des considérations d'ordre géopolitique qui font du royaume chérifien un allié stratégique en matière de lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale.

À ces réalités trop souvent tues s'ajoute une mondialisation économique qui, à travers le libre-échange, et la forte croissance du commerce international qu'elle engendre, vient favoriser les mouvements transnationaux comme en témoigne l'exemple de la cocaïne. En l'espace d'une vingtaine d'années, depuis la réorientation des flux vers l'Europe occidentale, cette substance a acquis une place centrale dans la configuration du trafic international et national avec la mainmise croissante du milieu des cités. L'auteur aborde à juste titre la question des grands ports commerciaux d'Europe, d'Anvers au Havre, devenus des lieux stratégiques de passage de la cocaïne pour atteindre le marché européen et des cibles pour les organisations criminelles. Dans un tel contexte, la lutte contre le trafic s'apparente, comme le dit un policier, au vidage du tonneau des Danaïdes. Toute la seconde partie décortique l'architecture complexe de la lutte contre les stupéfiants en France, marquée longtemps par une forte concurrence entre les différents services. Pour l'illustrer, Claire Andrieux revient sur quelques affaires qui ont défrayé la chronique. Non pour accabler les forces de l'ordre, mais afin de démêler l'écheveau d'exigences parfois contradictoires venant des pouvoirs publics et relevant de temporalités le plus souvent incompatibles. Celles opposant notamment le temps court, communicationnel et médiatique, favorisant une politique du chiffre privilégiant la saisie « spectaculaire » au temps long de la quête du renseignement visant au démantèlement des têtes de réseaux. Cette enquête remarquable se clôt comme il se doit aujourd'hui, à la lumière des premières expériences en Amérique du Nord, sur la question de la légalisation du cannabis dont l'auteur montre qu'elle ne saurait constituer, non plus que la guerre à la drogue, la réponse définitive à la dissémination des trafics.

Michel Gandilhon



La Guerre de l'ombre, le livre noir du trafic de drogues en France

Claire Andrieux
Éditions Denoël,
2020

À signaler

Drogues, enjeux internationaux signale quelques rapports et publications récents en relation avec la question de l'offre de drogues.

Ouvrages

PANDELON (G.), *La France des Caidis*, Max Milo, 2020.
Dans certains pays comme l'Italie, le rôle des mafias dans le financement, à des taux usuraires, d'entrepreneurs en manque de liquidités est bien connu. C'est le mérite de ce livre, écrit par un avocat marseillais, spécialisé dans la défense des trafiquants locaux, de montrer que cette pratique est loin d'être le monopole de ce pays. L'auteur, fort de son expérience professionnelle, l'illustre à travers la porosité croissante à Marseille entre les mondes de l'entrepreneuriat illicite et licite où se rencontrent les nécessités du blanchiment de l'argent de la drogue et les besoins d'acteurs économiques, le plus souvent en difficulté, ayant pignon sur rue. Un phénomène favorisant l'emprise et l'influence du crime organisé sur la vie économique et politique de la cité phocéenne.

TALIA (A.), *'Ndrangheta, sur les routes secrètes de la mafia la plus puissante du monde*, Grasset, 2020.

L'auteur, journaliste d'investigation italien, revient sur les origines et le développement de la plus importante mafia italienne, la 'Ndrangheta, à la faveur d'une pérégrination sur la nationale 106 qui sillonne la Calabre. À chaque village correspond l'histoire d'une « famille » illustrant la puissance d'une organisation ayant su tirer parti notamment de la forte diaspora calabraise installée aux quatre coins du monde, de l'Australie à la Colombie en passant par l'Allemagne et le Canada. Une réalité qui a fait des clans qui composent cette mafia des acteurs importants des trafics d'héroïne, d'ecstasy et surtout de cocaïne.

Rapports

EMCDDA, *Rapport européen sur les drogues*, Luxembourg, 2020.

Le rapport de l'agence de l'UE, qui marque ses 25 ans d'observation, revient sur les bouleversements provoqués par la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020 en termes d'usages, de prises en charge ou d'offre. Il aborde en outre différentes questions relatives aux trafics et à leur dynamisme. L'année 2018 a été marquée en effet par des records en matière de saisies de cocaïne, notamment dans les grands ports commerciaux de l'Europe du Nord (Anvers, Rotterdam). L'EMCDDA attire également l'attention sur une reprise possible, après une longue phase de déclin, du marché de l'héroïne. Si les données épidémiologiques concernant l'usage et ses conséquences sanitaires ne marquent pas de rupture de tendances, les saisies importantes intervenues dans l'UE et en Turquie en 2018 et les démantèlements de laboratoires intervenus aux Pays-Bas, en Espagne et dans certains pays d'Europe de l'Est, dans un contexte où la production d'opium en Afghanistan est abondante, doivent inciter les pouvoirs publics à la vigilance.

EMCDDA, *Emerging evidence of Afghanistan's role as a producer and supplier of ephedrine and methamphetamine*, EU4MD Special Report, Luxembourg, 2020.

La méthamphétamine est un stimulant synthétique extrêmement puissant dont la production destinée aux marchés de drogues illicites a longtemps eu pour épicerie le Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos) avant de se développer en Océanie (Nouvelle-Zélande, Australie), et sur le continent américain (Mexique, États-Unis). À cette liste de pays, il convient désormais, d'ajouter l'Afghanistan, le plus grand pays producteur d'opium et d'héroïne de la planète qui est en train de s'imposer comme un acteur important dans le trafic de cette substance.

DROGUES, ENJEUX INTERNATIONAUX

Directeur de la publication : Julien Morel d'Arleux (OFDT)

Rédactrice en chef : Ivana Obradovic

Coordination rédactionnelle : Michel Gandilhon

Comité de rédaction : Laurent Laniel (EMCDDA), Stéphane Quéré (CrimOrg.com), David Weinberger (INHESJ)

Remerciements : Julie-Émilie Adès (OFDT), Mariam Bregadze (Ministère de la Justice/Tbilissi), Nicolas Le Quillec (SSI/Tbilissi), Julien Morel d'Arleux (OFDT), Thierry De Wilde (SSI/Moscou), Ketevan Sarajishvili (Ministère de la Justice/Tbilissi), Stanislas Spilka (OFDT).

Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Eprevier

Infographiste : Frédéric Million



www.ofdt.fr

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

69 rue de Varenne
CS70780 - 75700 Paris cedex 07

Tél. : 01 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr